

# REGLEMENT SPORTIF ET CONDITIONS GENERALES DE VENTE L'ETAPE DU TOUR DE FRANCE EDITION 2020

# Version mise à jour le 14/10/2019

#### **PREAMBULE**

La 30ème édition de l'Etape du Tour de France (ci-après l'**Evènement**) est organisée le 5 juillet 2020 par Amaury Sport Organisation (A.S.O.), Société Anonyme au capital de 61 200 240 € inscrite au RCS de Nanterre sous le numéro 383 160 348, dont le siège social est à Boulogne-Billancourt (92100) France, 40-42 Quai du Point du Jour. (ci-après l'**Organisateur**).

Voyages Sport Organisation (V.S.O.) est la filiale de l'Organisateur, Groupement d'Intérêt Economique, immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro C 409 758 448, ayant son siège social à Boulogne-Billancourt (92100) France, 40-42 Quai du Point du Jour (ci-après V.S.O.), opérateur de voyages et vendant les Services de Voyage, telles que proposées aux participants à l'Evènement dans le cadre de leur inscription (ci-après V.S.O.).

Le présent document définit :

- (i) le règlement sportif de l'Evènement (ci-après le Règlement),
- (ii) les conditions générales de vente applicables à toute commande de produits ou services relatifs à l'Evènement passée auprès de l'Organisateur par l'intermédiaire de la plateforme d'inscription *time to* (son site web, son site mobile ou son application), à l'exception de toute Service de Voyage ou de Forfait Touristique, au sens de l'article 3.1. du présent document (ci-après les **Conditions Générales de Vente d'A.S.O.**).
- (iii) les conditions générales de vente applicables à l'achat de tout Service de Voyage et Forfait Touristique au sens de l'article 3.1. de présent document, passée auprès de la société Voyages Sport Organisation (ci-après V.S.O), par l'intermédiaire de la plateforme d'inscription time to (son site web, son site mobile ou son application) (ci-après les Conditions Générales de Vente de V.S.O.).

Les termes « vous » « votre », « votre » et « vos » vous désignent, comme participant ou consommateur ou comme son représentant légal (de plus de 18 ans) si ce participant, ou consommateur est mineur dans son pays de résidence.

Votre inscription à l'Evènement implique votre acceptation expresse et sans réserve du présent Règlement et des présentes Conditions Générales de Vente d'A.S.O. ainsi que les Conditions Générales de Vente de V.S.O. en cas de souscription de Services de Voyage.

Seul le représentant légal d'un mineur peut réaliser l'inscription de cet enfant mineur à l'Evènement. Aussi, si l'autorité parentale est exercée en commun, le représentant légal de l'enfant

mineur garantit à l'Organisateur que l'autre titulaire de l'autorité parentale a lu et a accepté sans réserve le présent document.

Si vous êtes le représentant légal d'un enfant et que vous inscrivez cet enfant à l'évènement exclusivement réservé aux enfants, organisée par A.S.O. en marge de l'Evènement, vous devez vous référer aux dispositions de l'article 1.21., que vous déclarez accepter sans réserve.

Le présent document vient compléter les Conditions d'Utilisation de la plateforme d'inscription en ligne dénommée *time to* (ci-après *time to*), accessibles à l'adresse www.timeto.com/terms-of-use.

En cas de contradiction entre les termes des Conditions d'Utilisation de *time to*, les présentes Conditions Générales de Vente d'A.S.O. et de V.S.O. et le Règlement, il conviendra de faire prévaloir les termes du Règlement sur les Conditions Générales de Vente d'A.S.O. et de V.S.O, qui prévaudront elles-mêmes sur les Conditions d'Utilisation de *time to*.

L'Organisateur peut réviser et mettre à jour les Conditions Générales de Vente d'A.S.O. et de V.S.O et le Règlement à tout moment ; veuillez les consulter régulièrement. Toutes les modifications qui sont apportées s'appliqueront immédiatement après avoir été notifiées, par n'importe quel moyen, y compris par la publication d'une version révisée des présentes sur le site de l'Evènement <a href="https://www.letapedutour.com/fr">https://www.letapedutour.com/fr</a>. En cas de modification importante des Conditions Générales de Vente et/ou du Règlement, l'Organisateur s'efforcera de vous prévenir par courrier électronique à l'adresse email renseignée sur *time to*.

#### Important! Rôle de time to:

Le site *time to* par l'intermédiaire duquel vous avez effectué votre commande, permet à des vendeurs et organisateurs professionnels de lister et vendre leurs produits et services. Bien que la plateforme *time to* facilite les transactions réalisées sur cette dernière, *time to* n'est pas le vendeur ou l'organisateur des produits et services relatifs à l'Evènement.

En conséquence, pour la vente des produits ou services relatifs à l'Evènement autres que les Services de Voyage, un contrat de vente est formé uniquement entre vous et l'Organisateur. L'Organisateur est responsable des ventes de produits ou services relatifs à l'Evènement et des réclamations ou de tout autre problème survenant ou lié au contrat de vente entre vous et l'Organisateur.

#### I. REGLEMENT SPORTIF

Le présent règlement sportif (ci-après le **Règlement**) s'applique à tout participant à l'Evènement. Il fait partie intégrante des Conditions Générales de Vente visées ci-avant.

En cas de conflit avec des dispositions des Conditions Générales de Vente, les dispositions du Règlement prévaudront.

#### 1.1. LE PARCOURS

L'Étape du Tour de France est une épreuve cyclosportive qui se déroulera dimanche 5 juillet 2020 sur l'itinéraire de la 2ème étape du parcours du « Tour de France 2020 », effectuant une boucle de Nice à Nice (ci-après dénommée « l'Evènement »).

Cette épreuve sera chronométrée et organisée sur routes fermées à la circulation.

Le parcours de l'Evènement est d'environ 177 kilomètres.

Le détail du parcours sera présenté sur le site internet de l'Evénement et ses réseaux sociaux ultérieurement.

## 1.2. CONDITIONS DE PARTICIPATION – LICENCE – CERTIFICAT MEDICAL

Pour participer à l'Evènement, vous devez être âgé de minimum dix-huit (18) ans au plus tard au 31 décembre 2020.

Les catégories d'âge donneront lieu à un classement séparé en accord avec la Fédération Française de Cyclisme (ci-après la **FFC**)

A l'issue de l'Evènement, plusieurs classements seront établis :

- <u>Classement scratch féminin et masculin</u>: C'est-à-dire un classement établi en fonction du temps officiel réalisé (le temps officiel ayant comme point de départ le coup de pistolet marquant le départ de la course, peu important le moment réel de début de la course pour le participant). Les trois premières femmes et les trois premiers hommes à franchir la ligne d'arrivée à Nice. seront les personnes récompensés lors de la remise des prix officielle.
- <u>Classement meilleur grimpeur</u>: un classement sera établi sur les temps cumulés des ascensions du Col de le Colmiane, du Col du Turini et du Col d'Eze. Ce challenge ne donnera pas lieu à une remise de prix.

Il est rappelé que des contrôles seront effectués durant l'Evènement afin d'assurer de parfaites conditions de régularité de course notamment quant aux conditions d'âge et de certification médicale.

En participant à l'Evènement, vous participez à une des épreuves sportives organisées ou agréées par une fédération sportive. Par conséquent, votre participation est subordonnée à la présentation obligatoire :

- d'une des <u>licences F.F.C.</u> suivantes en cours de validité :
  - o Pass'Cyclisme Open
  - o Pass' Cyclisme

- Pass'Cyclo-sportive
- Pass'sport Nature (VTT)
- d'une des licences Cyclisme ou Cyclosport suivantes, à la condition que celle-ci autorise la « pratique du cyclisme en compétition » :
  - o Licence délivrée par l'Union Française des Œuvres Laïques d'Education Physique
  - o Licence délivrée par la Fédération Française du Sport Travailliste
  - o Licence délivrée par la Fédération Sportive et Culturelle de France
  - Licence délivrée par la Fédération Sportive Gymnique du Travail
- Ou de l'original ou la photocopie d'un <u>certificat médical</u> de non contre-indication à la pratique du cyclisme en compétition datant de moins d'un an au jour de l'Evènement.

Formule obligatoire sur le certificat médical produit : « non contre-indication à la pratique du **cyclisme** en compétition ».

Les détenteurs de licence étrangères devront fournir un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du cyclisme en compétition, même s'ils sont détenteurs d'une licence de compétition, délivrée par une fédération affiliée à l'UCI.

Ce certificat devra être daté, signé et permettre l'authentification du médécin, qu'il soit établi en France ou non. Si le médecin est étranger, le certificat médical devra être établi en l'une des langues suivantes: français, anglais, espagnol, allemand, italien ou portugais. Une traduction française doit être jointe aux certificats médicaux établis en anglais, espagnol, allemand, italien ou portugais.

Préalablement à l'Evènement, le certificat médical ou la photocopie de licence en format dématérialisée pourront être communiqués par le participant via l'outil de téléchargement accessible sur votre compte *time to*.

Aucun certificat médical envoyé par courrier ou par e-mail ne sera pris en compte.

Ces pièces communiquées de manière dématérialisée doivent l'être suffisamment en amont de l'Evènement et au maximum 15 jours avant la date de l'Evènement pour permettre à l'Organisateur de les valider. Le participant devra donc vérifier sur son compte *time to* que sa pièce justificative a bien été validée. Si tel n'est pas le cas, cette pièce devra être apportée matériellement lors du retrait des dossards.

Des contrôles d'authenticité des certificats médicaux et des licences sont susceptibles d'être effectués sur place, même dans les cas où le participant a téléchargé ces pièces sur son compte *time to*. Le participant devra donc obligatoirement pouvoir fournir ces pièces lors du retrait de son dossard ou lors de l'Evénement.

## 1.3. RETRAIT DES DOSSARDS

Les dossards ainsi que les puces de chronométrage seront à retirer, sur présentation des pièces suivantes :

- Votre licence ou certificat médical répondant aux conditions visées ci-avant (uniquement si celui-ci n'a pas été déposé <u>et validé</u> en amont sur votre compte *time to*),
- Votre convocation, disponible pour téléchargement sur votre compte time to et/ou envoyé par e-mail en amont de l'Evènement,

- Votre pièce d'identité officielle, en cours de validité.

Le retrait des dossards se fait exclusivement dans l'espace dédié du Village de l'Evénement, les vendredi 3 et samedi 4 juillet 2020 de 10h à 19h.

Village de l'Evènement : Palais de Expositions – Nice Acropolis, Parvis de l'Europe 06000 NICE.

Toute affectation de dossard est ferme et définitive. Aucun dossard ne sera envoyé par la poste, ni remis jour de l'Evènement.

Le dossard placé sur votre dos et la plaque de cadre l'avant du vélo seront indispensable afin que vous puissiez accéder au SAS de départ et devront demeurés entièrement lisible lors de la course, y compris en cas d'intempérie.

#### 1.4. MODALITES D'INSCRIPTION ET TARIFS 2020

Les inscriptions à l'Evénement se font exclusivement sur *time to* (que ce soit par le site web www.time-to.com, son site mobile ou son application), à partir du 15 octobre 2019 à 12h00 et à partir du 21 octobre à 12h00 pour le grand public.

Toute personne souhaitant participer à l'Evénement accepte de s'enregistrer au préalable en tant que membre de *time to*. A cet effet, le participant doit remplir un formulaire d'inscription à *time to* et accepter sans réserve les Conditions d'Utilisation de *time to* et sa Politique de Confidentialité. Le participant s'engage à ne renseigner que des informations sincères relatives à son identité.

Le tarif des dossards est exprimé dans le présent document en Euros, toutes taxes comprises, au taux en vigueur au jour de votre inscription.

Des promotions exceptionnelles peuvent être mises en place par l'Organisateur afin de vous faire bénéficier de réduction sur le tarif du dossard.

Toute inscription à un Evénement est personnelle, ferme et définitive, et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit, sauf stipulation spécifique du Règlement. Chaque inscription donne droit à un dossard. Aucun transfert de dossard n'est autorisé pour quelque motif que ce soit.

Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve.

L'Organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Lors de l'inscription en équipe, l'engagement des coéquipiers est ferme et définitif : il ne pourra être procédé à aucun changement de coéquipier.

#### **1.4.1.** <u>Dossards</u>

## **TARIFS 2020**

Pour des raisons de sécurité de l'Evénement, l'Organisateur se réserve le droit de limiter le nombre de dossards disponibles.

Les tarifs des dossards peuvent varier selon votre date d'inscription à l'Evènement :

## PRESTATION « MON DOSSARD ETAPE » :

**Tarif 1**: 119 € (cent dix-neuf euros) du 15 octobre 2019 au 31 octobre 2019 inclus, dans la limite de 16 000 dossards, comprenant un dossard pour l'Evènement.

**Tarif 2 :** 139 € (cent trente-neuf euros) à partir du 1er novembre 2019, ou le cas échéant antérieurement, à la date où la vente de 16 000 dossards est atteinte, correspondant à la prestation « MON DOSSARD ETAPE », comprenant un dossard pour l'Evènement.

# - PRESTATION « MON ETAPE SOUVENIR » :

**Tarif 1:** 165 € (cent soixante-cinq euros) du 15 octobre 2019 au 31 octobre 2019 inclus, dans la limite de 16 000 dossards, comprenant un dossard pour l'Evènement, un album photo et une vidéo de votre course, la personnalisation de votre médaille et un bidon souvenir.

**Tarif 2:** 185 € (cent quatre-vingt-cinq euros) à partir du 1er novembre 2019, comprenant un dossard pour l'Evènement, un album photo et une vidéo de votre course, la personnalisation de votre médaille et un bidon souvenir.

Le tarif des dossards est exprimé dans le présent document en Euros, toutes taxes comprises, au taux en vigueur au jour de votre inscription.

## 1.4.2. Tarif des Options et Packages

Des Services de Voyage (transport et hébergement), associées à l'acquisition d'un dossard permettant de participer à l'Evènement, sont également proposées. Pour rappel, les Conditions Générales de Vente de V.S.O. sont applicables à ce type d'achat.

## - PACKAGE « MON ETAPE JOURS & NUITS EN HOTEL 3\* » :

**Tarif**: 550 € (cinq cent cinquante euros) du 15 octobre 2019, comprenant le dossard pour l'Evènement, deux (2) nuitées – samedi 4 juillet et dimanche 5 juillet 2020 – à Nice pour une (1) personne dans un hôtel trois (3) étoiles, incluant un grand lit, deux (2) petits-déjeuners (un par nuitée), un briefing sportif le samedi 4 juillet et un bidon souvenir.

Les prestataires réalisant les prestations d'hébergement sont les suivants :

- Ibis Styles Vieux port
- Hotel Esprit d'Azur
- Hotel Ibis Styles Centre Gare

## - PACKAGE « MON ETAPE JOURS & NUITS EN HOTEL 4\* » :

Tarif: 740 € (sept cent quarante euros) à partir du 15 octobre 2019, comprenant le dossard pour l'Evènement, deux (2) nuitées – samedi 4 juillet et dimanche 5 juillet 2020 – à Nice pour une (1) personne dans un hôtel quatre (4) étoiles, incluant un grand lit, deux (2) petits-déjeuners (un par nuitée), un briefing sportif le samedi 4 juillet, un bidon souvenir et la personnalisation de votre médaille.

Les prestataires réalisant les prestations d'hébergement sont les suivants :

- Hôtel NH Nice, Nice
- Hôtel Aston La Scala, Nice
- Hôtel Plaza, Nice
- Hôtel Boscolo, Nice
- Hôtel Mercure Promenade des anglais, Nice

# - PACKAGE « MON ETAPE JOURS & NUITS EN HOTEL 5\* »:

Tarif: 1 200 € (mille deux cent euros) à partir du 15 octobre 2019, comprenant le dossard pour l'Evènement, deux (2) nuitées – samedi 4 juillet et dimanche 5 juillet 2020 – à Nice pour une (1) personne dans un hôtel quatre (5) étoiles, incluant un grand lit, deux (2) petits-déjeuners (un par nuitée), un (1) maillot Rapha de l'Etape du Tour de France, un briefing sportif et d'une assistance mécanique le samedi 4 juillet, un bidon souvenir et la personnalisation de votre médaille.

Les prestataires réalisant les prestations d'hébergement sont les suivants :

- Hôtel Plaza, Nice
- Hôtel Boscolo, Nice

#### - PACKAGE « MON ETAPE VIP A L'HOTEL NEGRESCO 5\* » :

**Tarif**: 1 730 € (mille sept cent trente euros) à partir du 15 octobre 2019, comprenant le dossard pour l'Evènement, deux (2) nuitées – samedi 4 juillet et dimanche 5 juillet 2020 – à Nice pour une (1) personne à l'hôtel Negresco (5) étoiles, incluant un grand lit, deux (2) petits-déjeuners (un par nuitée), un (1) maillot Rapha de l'Etape du Tour de France, un briefing sportif et d'une assistance mécanique le samedi 4 juillet, un bidon souvenir et la personnalisation de votre médaille.

Les prestataires réalisant les prestations d'hébergement sont les suivants :

- Hôtel Negresco, Nice

Les prix énoncés ci-dessus n'incluent pas toute autre dépense personnelle, notamment les pourboires et les autres repas en dehors des petits déjeuners.

Une seule personne est en principe comprise dans l'ensemble des prestations d'hébergement des packages ci-dessous, sauf conditions contraires de l'hôtelier concerné. Pour toute demande d'accompagnant, il conviendra donc de contacter directement l'hôtel concerné, étant précisé que des frais supplémentaires pourront être mis à votre charge pour se faire.

#### 1.5. ANNULATION PAR LE PARTICIPANT

Pour les participants qui le souhaitent, pour le dossard ainsi que pour les Package <u>« MON ETAPE JOURS & NUITS EN HOTEL 3\* »</u>, « MON ETAPE JOURS & NUITS EN HOTEL 4\* » , « MON ETAPE JOURS & NUITS EN HOTEL 5\* », « MON ETAPE VIP A L'HOTEL NEGRESCO 5\* », une assurance annulation est proposée au moment de l'inscription à l'Evénement sur *time to*, dont la police est consultable sur le site de l'Evènement à l'adresse <a href="https://www.letapedutour.com/fr">https://www.letapedutour.com/fr</a>.

Cette option doit être souscrite avant la validation de la commande. Cette option vous permet, sous certaines conditions établies par l'assureur choisi par l'Organisateur, de vous faire rembourser en tout ou partie du prix de votre dossard ou du package acheté.

## 1.6. JURY OFFICIEL - CHRONOMETRAGE - RAVITAILLEMENT

Le chronométrage sera effectué avec un système de détection électronique.

L'ensemble du parcours sera chronométré et donnera lieu au classement final. Les trois ascensions nommées précédemment seront également chronométrées et donneront lieu à l'établissement du classement du meilleur grimpeur.

Les points de ravitaillements sont installés tout au long du parcours et après la ligne d'arrivée pour l'ensemble des participants.

Les participants disposeront d'un temps maximum de onze heures trente (11h30) pour effectuer le parcours jusqu'à la ligne d'arrivée. Les participants excédant ce temps maximum seront déclassés.

Après le passage du véhicule de fin de course, les participants devront impérativement se conformer aux règles de circulation du Code de la route, la circulation pouvant être rouverte à tout moment suivant le passage dudit véhicule.

#### 1.7. SYSTEME DE CHRONOMETRIE

Tous les participants se verront remettre une puce électronique lors du retrait du dossard (puce collée au verso de leur plaque de cadre) qui sera initialisée automatiquement sur la ligne de départ et servira de contrôle de régularité de course, à chaque antenne disposée sur le parcours de l'Evènement, et à l'arrivée.

<u>Attention</u>: Afin de permettre un fonctionnement normal, la puce ne doit pas être ni pliée ni endommagée. La plaque de cadre doit être fixée à l'avant du vélo.

Un participant n'empruntant pas le parcours délimité par l'Organisateur, par des moyens humains et/ou matériels, ou franchissant la ligne d'arrivée sans plaque de cadre pucée ne pourra être classé à l'arrivée.

Le système de détection électronique est sélectionné selon des critères stricts de fiabilité. Malgré les tests réalisés par les fabricants, il reste toujours un pourcentage très faible de non-détection. L'absence de données résultant de cette non-détection ne permettra pas à l'Organisateur de faire figurer le temps officiel ou réel du participant concerné dans le classement. L'Organisateur ne serait en être tenu pour responsable.

## 1.8. SERVICES GENERAUX

La sécurité routière est assurée par la Gendarmerie Nationale et la Préfecture de Police, le service médical par le prestataire médical de l' Organisateur et la Protection Civile. Ceux-ci peuvent décider de la mise hors course d'un participant pour des raisons médicales. En aucun cas, la responsabilité

de l'Organisateur ne saurait être engagée par le participant n'ayant pu finir sa course, suite à une décision de mise hors course prise par ces services généraux.

#### 1.9. ACCES AU SITE ET SECURITE

L'introduction sur le site de l'Evènement de tous objets susceptibles d'être dangereux ou illégaux, notamment drogues, armes à feu, objets contondants et matières explosives est strictement interdite.

Pour accéder au site et pouvoir participer à l'Evènement, le participant reconnait et accepte expressément que l'Organisateur puisse faire appel à du personnel de sécurité, lequel sera habilité à contrôler tant les personnes que leurs effets personnels. Toute personne souhaitant accéder au site accepte de se soumettre à ce contrôle. En cas de refus de s'y soumettre, la personne ne sera pas autorisée à accéder au site.

L'Organisateur ainsi que le personnel de sécurité est habilité à refuser l'accès à l'Evénement ou la poursuite de la course aux participants dont le comportement est susceptible de perturber le bon déroulement de l'Evènement, notamment et sans que ce qui suit soit limitatif : introduction de tout objet qui pourrait potentiellement gêner de quelque manière que ce soit l'évolution de la course, la circulation et/ou la sécurité des autres participants ; introduction de tout signe distinctif faisant la promotion, sous quelque forme que ce soit, d'une opinion politique, philosophique ou religieuse susceptible de porter atteinte à l'image de l'Evènement ; comportement anormal, déplacé ou amoral du participant, notamment si celui-ci semble être sous l'empire de drogue ou d'alcool.

L'Organisateur mettra en œuvre un certain nombre de dispositifs visant à sécuriser le parcours : fléchage, moto-drapeaux signalant les zones dangereuses, panneaux indiquant des passages nécessitant une attention particulière.

Les points dangereux du parcours seront également référencés et communiqués sur le site internet de l'Evènement.

Les Participants devront respecter les consignes de sécurité données par les personnels de l'Organisateur tout au long du parcours.

Le dispositif sécurité épreuve prendra fin au niveau de la ligne d'arrivée.

## 1.10. ABANDONS ET BARRIERES HORAIRES

Sauf en cas de blessure, si un participant souhaite abandonner il doit, dans la mesure du possible, abandonner sur les points de rapatriement mis en place par l'Organisateur. Il doit alors se manifester auprès du responsable de poste, qui invalide définitivement son dossard. Des moyens de rapatriement des Participants ayant abandonné et des vélos seront mis en place sur chacune de ces zones.

Afin d'assurer la sécurité des Participants et de permettre la réouverture des voies à la circulation automobile, il est indispensable que les Participants ne dépassent pas les horaires de fin d'Evènement. L'évènement s'arrêtera pour tout participant se faisant dépasser par le véhicule de fin de course.

## Trois dispositifs sont mis en place:

- Dispositifs fixes : points de rapatriement

Les emplacements et les horaires des points de rapatriement seront communiqués aux Participants en amont de l'Evènement (newsletters, site internet, réseaux sociaux) et lors du retrait des dossards.

Des barrières horaires sur les points de rapatriement seront déterminées, communiquées aux Participants (via le site internet de l'Evènement, les réseaux sociaux ainsi que sur le Village de retrait des dossards) et mis en place. Ces barrières horaires correspondront aux heures à partir desquelles il ne sera plus possible de quitter l'emplacement indiqué (sauf pour suivre l'itinéraire de dérivation dans les conditions prévues ci-dessous).

En ne repartant pas des points de rapatriement avant l'horaire défini, le Participant sera mis hors course et ne figurera pas dans le classement de l'Evènement. Des moyens de rapatriement des Participants et des vélos seront mis en place sur chacune de ces zones.

## - Dispositifs fixes : itinéraires de dérivation

Des itinéraires de dérivation pourront être proposés aux Participants se trouvant hors délai mais ne souhaitant pas avoir recours au dispositif de rapatriement proposé. Ces itinéraires, moins exigeants sportivement que le parcours de l'Evènement, ne seront pas fermés à la circulation ni sécurisés par l'Organisateur. Les Participants y circuleront sous leur propre responsabilité.

Tout Participant décidant d'emprunter un itinéraire de dérivation sera détecté par le système de chronométrie et ne figurera pas dans le classement final de l'Evènement.

Les itinéraires de dérivation ainsi que les horaires de leur activation seront communiqués aux Participants en amont de l'Evènement (newsletters, site internet, réseaux sociaux) et lors du retrait des dossards.

#### - Dispositif mobile : fin de course

Le dispositif fin de course, composé au minimum d'une moto, d'une voiture et d'un bus, prendra uniquement en charge les Participants victimes de chutes, de casse mécanique ou de défaillances physiques et qui ne pourraient pas rejoindre par leurs propres moyens les points de rapatriement.

Le Participant pris en charge par ce dispositif mobile sera mis hors course. Le service médical, composé de médecins et de secouristes, peut décider de la mise hors course d'un Participant pour des raisons médicales.

#### 1.11. ASSURANCES

**Assurance annulation :** Tous les participants à l'Evènement peuvent souscrire lors de leur inscription à l'Evènement une assurance annulation, telle qu'exposée à l'article 1.5. du présent document.

Responsabilité civile: Conformément à la législation en vigueur, l'Organisateur a souscrit une assurance couvrant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile, celle de ses préposés et de tous les participants à l'Evènement. En ce qui concerne la responsabilité civile des participants, l'intervention de cette assurance pour ces derniers est limitée aux accidents qu'ils pourraient causer à l'occasion du déroulement de l'Evènement. Cette garantie interviendra en complément ou à défaut d'autres assurances dont les participants

pourraient bénéficier par ailleurs. Un justificatif peut être communiqué à tout participant sur simple demande.

**Individuelle accident**: Tous les participants à l'Evènement, licenciés ou non à une fédération sportive, peuvent souscrire lors de leur inscription à l'Evènement ou au plus tard lors du retrait de leur dossard, une assurance garantissant le versement d'un capital en cas de dommages corporels (décès ou invalidité permanente) dus à un accident survenu sur le parcours de l'Evènement. L'indemnisation, fonction des dommages et des limites de garanties choisies, intervient dès lors que l'assuré est victime d'un accident durant sa participation à l'Evènement.

<u>CETTE ASSURANCE EST FACULTATIVE MAIS FORTEMENT RECOMMANDEE</u>. Elle peut être souscrite en complément ou à défaut d'une assurance de même type détenue notamment via une licence sportive. La notice d'information et le bulletin d'adhésion sont disponibles sur le site de l'Evénement (rubrique Participer / S'inscrire / Assurances).

**Dommage matériel**: L'Organisateur décline toute responsabilité en cas de dommages (vol, bris, perte, ...) subis par les biens personnels des participants, ce même si l'Organisateur en assure la surveillance. Le participant, en sa qualité de propriétaire, accepte expressément conserver la garde de ces biens personnels pendant l'Evènement. Sont notamment visés tous dommages subis par les biens personnels du participant pendant qu'ils sont laissés à la consigne, éventuellement mise en place pendant l'Evènement par l'Organisateur. Les participants ne pourront donc se retourner contre l'Organisateur pour tout dommage causé à leur équipement. La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chacun.

#### 1.12. UTILISATION D'IMAGES

## 1.12.1. Image du participant :

L'Evènement pouvant faire l'objet d'une captation aux fins de communication au public, sous toute forme (notamment photo, vidéo...), sur tout support existant ou à venir, en tout format, pour toute communication au public dans le monde entier, pour tout usage y compris à des fins publicitaires et/ou commerciales, chaque participant autorise expressément l'Organisateur, ses ayants-droits ou ayants-cause (notamment ses partenaires commerciaux) à fixer et reproduire, sur tout support et par tout moyen, et par suite, à reproduire et à représenter, sans rémunération d'aucune sorte, ses nom, voix, image, et plus généralement sa prestation sportive dans le cadre de L'Evènement (Ciaprès son Image), pour une durée ne pouvant excéder dix (10) années suivant la date de l'Evènement. Le participant autorise à ce titre expressément l'Organisateur à concéder aux partenaires de l'Evènement des sous-licences d'exploitation de son Image pour une exploitation commerciale et publicitaire de l'Image.

A cet effet, chaque participant autorise expressément et irrévocablement l'Organisateur, ses ayants droits, ses ayants cause (notamment ses partenaires commerciaux), afin de répondre aux impératifs des campagnes publicitaires, promotionnelles et/ou commerciales à 1) apporter toute modification, adjonction, suppression, qu'elle jugera utile pour l'exploitation de son Image dans les conditions définies ci-dessus, 2) associer et/ou combiner à son Image, tous/toutes signatures, accroches, slogans, légendes, marques, signes distinctifs, mentions légales, visuels et, de manière générale tout élément de toute nature au choix de l'Organisateur destiné notamment à illustrer les supports de communications dans lesquelles elles sont intégrées.

Le participant garantit n'être lié par aucun contrat exclusif relatif à l'utilisation de son Image.

Le participant est informé et accepte sans réserve que sa participation à l'Evènement implique la captation de son Image par les prestataires officiels de l'Organisateur. Son Image reproduite sous format photo et/ou vidéo sera accessible sur le site *time to* dans l'espace « Mon Compte » et pendant un an sur le site internet de l'Evènement dans la rubrique « Résultats » et le cas échéant, sur le site du prestataire photo et/ou vidéo d'A.S.O.. Concernant le site de l'Evènement, le participant accepte qu'il puisse être identifié par tout utilisateur d'internet renseignant son nom, son prénom et/ou son numéro de dossard.

## 1.12.2. Images de l'Evènement :

Toute communication d'image fixe et/ou séquence animée de l'Evènement, par le participant, captée(s) par le participant à l'occasion de sa participation à l'Evènement doit être limitée à une exploitation personnelle et ne peut en aucun cas être exploitée dans un but promotionnel et/ou commercial extérieur à l'Evènement.

#### 1.13. DONNEES PERSONNELLES

De façon générale, les données personnelles communiquées par les participants (ci-après les **Données**) sont destinées au personnel habilité de l'Organisateur qui est la société responsable du traitement de ces données.

Pour connaître la politique de l'Organisateur en matière de protection des Données, l'Organisateur vous invite à vous référer aux Conditions Générales de Vente d'A.S.O. (II) et de V.S.O. (III). En tant que participant à l'Evènement, l'Organisateur vous invite également à lire attentivement les dispositions suivantes :

A l'issue de l'Evènement, les informations liées à votre prestation sportive (notamment votre résultat, vos photos et vidéos) sont publiées sur le site de l'Evènement et le cas échéant, le site du prestataire photo/et ou vidéo d'A.S.O.. Vos résultats associés à votre nom, prénom et région sont susceptibles d'être repris par tout média.

Si vous souhaitez vous opposer à une telle publication pour un motif légitime, vous devez impérativement communiquer cette décision à l'Organisateur à l'adresse <u>letapedutour@aso.fr</u>, en amont de l'Evènement et au plus tard trente (30) jours avant ce dernier afin que les mesures adéquates soient prises.

## Application « Connectée » - Publication des Résultats.

En choisissant de participer à l'Evènement, les participants reconnaissent que leur évolution sur le parcours sera accessible par tout utilisateur ayant téléchargé l'application **L'Etape du Tour de France** ainsi que sur le site de l'Evènement, les puces de chronométrage permettant de détecter vos passages sur les tapis de chronométrage.

Vous reconnaissez que tout utilisateur de l'application ou d'internet est susceptible de pouvoir vous suivre, en renseignant votre nom et/ou prénom et/ou numéro de dossard.

<u>Durée de conservation des Données</u>: Les Données sont conservées pendant une durée de trois ans à compter de la fin de l'Evènement. A l'issue de cette durée de conservation, A.S.O. procèdera à leur archivage temporaire pendant la durée la plus longue de prescription légale applicable pour

ce type de prestation. Leur accès sera alors strictement limité à un usage dans un cadre légal ou judiciaire.

#### 1.14. PRISES D'IMAGES AERIENNES

Les participants sont informés de ce que :

- le jour de l'Evènement, des aéronefs télépilotés (drones) pourront être utilisés à des fins de tournage ;
- les participants pourront se situer, au cours de tout ou partie de leur participation à l'Evènement à moins de trente (30) mètres desdits aéronefs ;
- Le cas échéant, des consignes de sécurité leur seront communiquées et devront impérativement être respectées.

#### 1.15. RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Afin de respecter l'environnement et les espaces naturels traversés, il est strictement interdit d'abandonner des déchets (papiers, emballages plastiques...) sur le parcours. Des poubelles, et le cas échéant, des poubelles de tri sélectif, seront à disposition sur chaque poste de ravitaillement et des « zones de collecte » seront installées et signalisées en différents points du parcours. Elles devront être impérativement utilisées par les participants.

Les participants doivent conserver les déchets et emballages en attendant les lieux signalés par l'Organisateur pour s'en débarrasser.

Le respect de l'environnement étant l'une des préoccupations majeures de l'Organisateur, vous êtes informés que l'Organisateur disqualifiera tous les participants jetant leurs déchets en dehors des zones délimitées pour ce faire.

Si un participant se trouve disqualifié lors de deux éditions de l'Evènement, l'Organisateur se réserve le droit de le sanctionner en lui refusant l'accès aux inscriptions de toutes les éditions ultérieures de l'Evènement.

#### 1.16. RESPECT DES SAS DE DEPART

Des SAS ont été mis en place, afin de réguler les départs lors de la course.

En classant l'ensemble des participants par niveau sportif, l'Organisateur limite ainsi le nombre de dépassements et réduis considérablement le risque de bouchons à l'approche des premières difficultés du parcours et le risque de chutes dans les descentes.

En fonction de votre expérience sur les éditions précédentes de L'Étape du Tour de France et de votre niveau sportif, un numéro de SAS vous sera attribué au mois de juin 2020 : Plus le numéro de votre SAS sera petit, plus votre départ aura lieu de bonne heure.

Voici les critères qui seront utilisés, classé par ordre d'importance décroissante, pour attribuer les différents SAS :

1) Classement au temps réel, par ordre décroissant d'importance, sur l'édition 2019, 2018, 2017, 2016 & 2015 de l'Etape du Tour de France ;

- 2) Si vous êtes licencié F.F.C. pour la saison sportive 2020, votre classement FFC cyclosport sera pris en considération pour pondérer votre attribution. Vous pouvez retrouver les informations liés à ce classement ici : <a href="https://www.ffc.fr/classement-cyclosport/">https://www.ffc.fr/classement-cyclosport/</a>
- 2) Votre objectif sportif sur l'édition 2020 de L'Étape du Tour de France;
- 4) Si vous avez participé à une cyclosportive de référence, nous prendrons également cette donnée et votre résultat alors obtenu, tel que renseigné lors de votre inscription, en considération pour votre attribution finale.

L'Organisateur a mandaté toutes personnes de l'organisation (bénévoles, employés A.S.O...) présentes sur la zone départ afin de faire respecter les SAS de départ attribués à chacun. Tout participants refusant d'entrer dans le SAS de départ qui lui a été attribué sera automatiquement disqualifié, le cas échéant après analyse des horaires de départ sur les tapis de chronométrie.

Si un participant se trouve disqualifié lors de deux éditions de l'Evènement, l'Organisateur se réserve le droit de le sanctionner en lui refusant l'accès aux inscriptions de toutes les éditions ultérieures de l'Evènement.

## 1.17. MATERIEL OBLIGATOIRE, AUTORISE, RECOMMANDE ET INTERDIT SUR LE PARCOURS

<u>OBLIGATION</u>: Pour des raisons visant à assurer sa sécurité et le bon déroulement de l'Evènement, chaque Participant doit se présenter au départ avec le matériel obligatoire détaillé ci-dessous :

- Casque rigide dont le port est obligatoire pendant toute la durée de l'Evènement ;
- Système d'hydratation (bidon ou sac d'hydratation).

<u>INTERDICTION</u>: Pour assurer la sécurité des Participants, il est formellement interdit de participer à l'Evènement avec :

- Un vélo équipé de quelque élément de prolongation que ce soit (cornes de guidon ou « guidon triathlète »);
- Un vélo électrique ou à assistance électrique au pédalage ;
- Un vélo couché (sur le ventre ou sur le dos);
- Un vélo non homologué par la F.F.C.

Aussi, les bicyclettes, engins à roue ou à roulettes et/ou motorisés, notamment les voitures suiveuses personnelles, sont formellement interdits sur le parcours.

<u>RECOMMANDATION</u>: Pour pallier les défaillances techniques, il est recommandé de partir avec un kit de réparation avec 2 chambres à air ou une bombe anti-crevaison spécifique boyau ou tubeless ainsi qu'une pompe pour faire face aux crevaisons.

#### 1.18. LUTTE ANTI-DOPAGE

L'Evènement est une épreuve organisée sous l'égide de la FFC. A ce titre, des contrôles anti-dopage pourront être mis en place lors de l'Evènement. Les participants à l'Evènement s'engagent à

respecter rigoureusement l'interdiction de dopage ainsi que les dispositions concernant les contrôles antidopage, telles qu'elles résultent des lois et règlements en vigueur, notamment les articles L. 230-1 et suivants du Code du Sport.

Tout refus de se soumettre à un contrôle diligenté ou tout contrôle positif fera l'objet d'une procédure disciplinaire devant la fédération, auprès de laquelle le participant est licencié, ou devant l'Agence Française de Lutte contre le Dopage, s'il est licencié d'aucune fédération.

#### 1.19. MODIFICATION - REPORT - ANNULATION

Si les circonstances l'exigent, l'Organisateur se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours, la position des ravitaillements et des points chronométriques, de reporter la date et/ou les horaires de l'Evènement, d'arrêter la course en cours, de l'annuler ou de mettre en place un itinéraire de repli.

Si l'Evènement devait être annulé pour tout motif indépendant de la volonté de l'Organisateur présentant les caractères de la force majeure telle que définie par l'article 1218 du Code civil et par la jurisprudence française, ce dernier pourra proposer, en fonction des circonstances, une compensation telle que la substitution par un autre Evènement organisé par l'Organisateur, du report de l'Evènement ou du remboursement du prix du dossard diminué, le cas échéant, des frais de dossier, à l'exclusion de toute autre somme.

#### 1.20. EPREUVES ACCESSOIRES ET MANIFESTATIONS ANNEXES

Peuvent être proposé sur le site *time to* aux Participants, ou le cas échéant, à toute personne dont le Participant est responsable légal, la participation à :

- Des épreuves accessoires à l'Evènement, c'est-à-dire toutes les épreuves organisées ou proposées par l'Organisateur en marge de l'Evènement dans une ambiance festive, se déroulant dans les trois (3) jours précédents l'Evènement ou le jour de l'Evènement, (ciaprès, les **Epreuves Accessoires**),
- Des manifestations annexes à l'Evènement, c'est-à-dire toutes les manifestations proposées par l'Organisateur en vue de la préparation d'ordre physique ou mentale à l'Evènement (exemple : conférence relative à l'Evènement et à sa préparation, tests physiques, séances d'entrainements) (ci-après, les **Manifestation Annexes**).

Les participants aux Epreuves Accessoires et Manifestations Annexes reconnaissent et acceptent que les dispositions de l'article 1.12, 1.13, 1.19 et 1.17 (dans le cas où la manifestation se déroule sur un circuit fermé) du présent Règlement trouveront à s'appliquer aux Epreuves Annexes et Manifestation Annexes. Pour la lecture de ces dispositions, le terme « Evènement » devra alors être remplacé par « Epreuve Accessoire » ou « Manifestation Annexe ».

Les Participants sont informés qu'A.S.O. n'est pas l'organisateur effectif de toutes les Epreuves Annexes et Manifestations Annexes proposées sur *time to*.

L'article 1.11. du présent règlement trouve à s'appliquer à toutes les Manifestations Annexes ou Epreuves Accessoires dont A.S.O. est l'organisateur.

Pour tous dommages subis lors de toutes Manifestations Annexes ou Epreuves Accessoires dont A.S.O. n'est pas l'organisateur, sa responsabilité ne pourra en aucun cas être engagée.

<u>Liste des Epreuves Accessoires proposées</u>: Mise en jambe, option proposée lors de votre inscription à l'Evènement\*

Liste des Manifestations Annexes proposées

\* = Epreuves ou Manifestations organisées par A.S.O.

## II. CONDITIONS GENERALES DE VENTE D'A.S.O.

Si vous avez commandé, à titre payant ou gratuit, un produit ou service « L'Etape du Tour de France » auprès de l'Organisateur via *time to* (son site web, son site mobile ou son application) alors les présentes Conditions Générales de Vente d'A.S.O. vous sont applicables et constituent le contrat de vente qui vous lie à l'Organisateur.

Si vous avez acquis une Service de Voyage ou un Forfait Touristique, au sens de l'article 3.1., seules les Conditions Générales de Vente de V.S.O. (III.) vous sont applicables pour ces produits/services.

De surcroît si vous participez à l'Evènement en tant que coureur, le Règlement vous est également applicable.

## 2.1. CHAMP D'APPLICATION

Les présentes Conditions Générales de Vente d'A.S.O. ne sont pas applicables aux biens et services que vous avez pu acquérir, de quelque façon que ce soit, auprès d'un tiers, que ce tiers soit mandaté – licencié, ou non par l'Organisateur. Les produits et services concernés par les présentes Conditions Générales de Vente d'A.S.O. sont uniquement ceux fournis directement par l'Organisateur et commandés via *time to*.

#### **2.2. PRIX**

Les offres de produits et services sont valables tant qu'elles sont visibles sur le site www.timeto.com. Les prix sont indiqués hors frais de livraison et autres services particuliers auxquels vous auriez éventuellement souscrits.

Les tarifs des dossards sont précisés dans le Règlement. L'Organisateur se réserve la possibilité d'organiser en dehors des tranches de tarifs indiquées des promotions exceptionnelles pour vous faire bénéficier de tarif privilégié pendant une période donnée.

Le prix des produits et services est indiqué en euros, toutes taxes comprises, aux taux en vigueur au jour de la commande. Les prix ne tiennent pas compte des frais de livraison, des frais d'emballage cadeau, d'éventuelles offres promotionnelles et réductions personnelles (« code promo »), indiqués avant la validation finale de la commande.

Les prix tiennent compte de la T.V.A. française applicable au jour de la commande et tout changement du taux légal de T.V.A sera automatiquement répercuté sur le prix des produits présentés sur *time to*. Toutefois les prix ne pourront être modifiés une fois la commande de l'utilisateur passée.

Les commandes à destination des pays en dehors de l'Union Européenne, ne sont pas soumises à la T.V.A française. Les prix indiqués sur *time to* pour ces commandes sont donc hors taxes. Toutefois, des droits de douane ou autres taxes locales ou droits d'importation ou taxes d'Etat sont susceptibles d'être exigibles. Ces droits et sommes ne sont pas du ressort de l'Organisateur et sont à votre charge. Ils relèvent de votre entière responsabilité, tant en termes de déclarations que de paiements aux autorités et/ou organismes compétents du pays de livraison. L'Organisateur vous recommande de contacter le service des douanes pour plus d'informations.

#### 2.3. DISPONIBILITE

La disponibilité des produits et services est normalement garantie. Dans l'hypothèse où, postérieurement à votre commande, un produit ou service deviendrait totalement ou partiellement indisponible, l'Organisateur vous préviendra dans les meilleurs délais de cette indisponibilité et vous donnera la possibilité soit d'être livré d'un autre produit ou service de qualité et à un prix équivalent, soit d'être remboursé du prix ou service commandé dans les trente (30) jours suivant la demande de remboursement.

#### 2.4. MODALITES DE PASSATION DES COMMANDES

Il est possible de passer commande exclusivement auprès de time to :

- en ligne sur le site www.timeto.com
- en ligne via l'application time to.

Aucune commande adressée par e-mail ou par courrier postal ne pourra être prise en compte par l'Organisateur.

Lors de la passation de votre commande sur *time to*, vous devez créer un compte *time to* et de ce fait, vous devez accepter les Conditions d'Utilisation et la Politique de Confidentialité de *time to*.

Vous devez confirmer votre commande après avoir sélectionné les produits ajoutés à votre panier. Vous devez contrôler avant toute confirmation de commande le contenu de votre panier (identifications et quantité des produits et services) avant de les valider, d'accepter les présentes Conditions Générales de Vente d'A.S.O. et le Règlement.

L'Organisateur accusera réception de votre commande en vous adressant un e-mail de confirmation de commande comprenant le récapitulatif de votre commande et votre reçu de paiement.

## 2.5. MODALITES DE PAIEMENT

Sauf cas exceptionnel, seuls les paiements en ligne par carte bancaire via le formulaire d'inscription de *time to* sont autorisés.

Les paiements en ligne sur *time to* sont réalisés via une plateforme de paiement sécurisée, complétée par des mesures de contrôle spécifiques, afin de garantir la sécurité des achats effectués sur *time to* et de lutter contre la fraude.

Les coordonnées de votre carte de paiement communiquées lors de votre commande ne transitent jamais en clair sur le réseau internet : elles sont cryptées grâce à un protocole de sécurité SSL.

## 2.6. EXPEDITION ET LIVRAISON

A l'exception des dossards de l'Evènement qui sont à retirer dans les conditions définies au sein du présent Règlement, les produits et services commandés peuvent être livrés dans les conditions tarifaires proposées au moment de votre commande.

#### 2.7.1. Achat de prestations de loisirs ou de produits personnalisés

On entend par « Prestations de loisirs » l'achat d'un dossard, d'un hébergement, d'un ticket de restauration, etc.

Vous ne bénéficiez pas de droit de rétractation sur l'achat de prestations de loisirs qui doivent être fournies à une date ou selon une périodicité déterminée, conformément aux dispositions légales de l'article L. 221-28 du Code de la consommation suivantes, et ce, même dans le cadre d'une vente à distance :

« Le droit de rétractation ne peut être exercé pour les contrats :

[....]

3° De fourniture de biens confectionnés selon les spécifications du consommateur ou nettement personnalisés

[...]

12° De prestations de services d'hébergement, autres que d'hébergement résidentiel, de services de transport de biens, de locations de voitures, de restauration ou d'activités de loisirs qui doivent être fournis à une date ou à une période déterminée ; »

## 2.7.2. Achat des produits merchandising non personnalisés et autres

Conformément aux dispositions légales en vigueur, vous disposez pour les produits merchandising non personnalisés d'un délai de trente (30) jours à compter de leur réception ou du retrait du produit merchandising vendu par l'Organisateur pour vous rétracter. Vous pouvez exercer ce droit de rétractation sans avoir à justifier de motifs ni à payer de pénalité et demander à l'Organisateur le remboursement du produit commandé. Ce droit ne s'applique pas aux articles personnalisés ou confectionnés sur demande (par exemple les tee-shirts personnalisés par flocage, médaille gravée, pack photos ou vidéo).

L'exercice du droit de rétractation s'effectue en contactant le service client d'A.S.O à l'adresse <u>letapedutour@aso.fr</u> qui vous indiquera les modalités à suivre. Vous pouvez également envoyer un courrier postal au Service Client à l'adresse d'A.S.O.

Votre demande de rétractation doit parvenir à A.S.O. au plus tard quatorze (14) jours suivant votre retrait ou votre réception de la commande. Vous disposez ensuite d'un autre délai de quatorze (14) jours pour renvoyer le ou les produits concernés par la rétractation à l'adresse suivante :

Amaury Sport Organisation (A.S.O) Service Clients – EGP, 40-42 Quai du Point du Jour, 92100 Boulogne-Billancourt FRANCE

## Modèle de formulaire pour exercer votre droit de rétractation

(Veuillez compléter et renvoyer le présent formulaire uniquement si vous souhaitez vous rétracter du contrat.)

A l'attention d'Amaury Sport Organisation

Adresse Postale : Amaury Sport Organisation – L'Etape du Tour de France

Service Clients – Droit de rétractation,

40 quai du point du Jour,

92100 Boulogne

Adresse email: <a href="mailto:letapedutour@aso.fr">letapedutour@aso.fr</a>

Je vous notifie par la présente ma rétractation du contrat portant sur la vente du bien (*)/pour la prestation de services (*) suivante :
Commandé le (*)/reçu le (*) :
Nom du consommateur :
Adresse postale du consommateur :
Signature du  (des) consommateur(s) (uniquement en cas de notification du présent formulaire sur papier) :
Date :
(*) Rayez la mention inutile.

#### Remboursement en cas de rétractation

En cas d'exercice des droits de rétractation et de remboursement dans les délais visés ci-dessus, seul le prix du ou des produits achetés et les frais d'envoi seront remboursés. Les frais de retour restent à votre charge. Les produits retournés doivent être intacts, en parfait état de revente, dans leur emballage d'origine. Les articles retournés incomplets, abîmés, endommagés ou salis par l'utilisateur consommateur ne sont ni repris ni remboursés. Vous devez joindre à votre retour une copie du justificatif d'achat.

Dans l'hypothèse où vous exercez votre droit de rétractation, l'Organisateur procèdera au remboursement des sommes versées (y compris les frais de livraison) au plus tard dans les quatorze (14) jours à compter de la date à laquelle A.S.O. est informée de la décision de l'utilisateur consommateur de se rétracter. La date de remboursement peut être différée jusqu'à récupération des produits ou jusqu'à ce vous ayez fourni une preuve de l'expédition des produits, la date retenue étant celle du premier de ces faits.

Le remboursement se fait selon le même moyen de paiement que celui utilisé pour la commande. L'Organisateur n'est pas tenu de rembourser les frais supplémentaires si vous avez expressément choisi un mode de livraison plus coûteux que le mode de livraison standard proposé.

En cas de retours anormaux ou abusifs, l'Organisateur se réserve le droit de refuser une commande ultérieure.

S'agissant des produits et services achetés auprès de tiers par l'intermédiaire de l'Organisateur, vous êtes tenu de vous référer aux conditions générales de vente du vendeur tiers, la responsabilité de l'Organisateur ne pouvant être engagée à cet égard.

#### 2.8. CONFORMITE DES PRODUITS ET GARANTIE LEGALE

Pour les produits que vous achetez auprès de l'Organisateur et via time to, l'Organisateur est tenu des défauts de conformité du produit, objet du contrat, dans les conditions de l'article L. 221-4 et suivants du Code de la consommation et des défauts cachés de la chose vendue dans les conditions prévues aux articles 1641 et suivants du Code civil. S'agissant de la garantie des vices cachés, vous pouvez décider de mettre en œuvre cette garantie au sens de l'article 1641 du Code civil et dans cette hypothèse, vous pouvez choisir entre la résolution de la vente ou une réduction du prix de vente.

Attention : Pour les produits achetés auprès de vendeurs tiers, tels que le pack photo, vous devez vous rapprocher du vendeur concerné pour exercer vos droits, l'Organisateur ne pouvant se substituer à ce vendeur.

#### 2.9. RESPONSABILITE - FORCE MAJEURE

L'Organisateur s'engage à décrire avec la plus grande exactitude les service et produits proposés sur *time to*. En revanche, la responsabilité de l'Organisateur ne pourra être engagée dans le cas où l'inexécution de ses obligations serait imputable soit au fait imprévisible et insurmontable d'un tiers au contrat soit à un cas de force majeure telle que définie par l'article 1218 du Code civil et par la jurisprudence française. De même, la responsabilité de l'Organisateur ne saurait être engagée pour tous les inconvénients ou dommages inhérents à l'utilisation du réseau Internet, notamment une rupture de service, une intrusion extérieure ou la présence de virus informatiques.

# 2.10. DONNEES PERSONNELLES

En commandant un produit ou service relatif à l'Evènement auprès de l'Organisateur, vous êtes amené fournir un certain nombre de données et d'informations notamment lors de votre inscription à l'Evènement afin de compléter les données que vous avez communiqué à *time to*. Certaines de ces données permettent de vous identifier, directement ou indirectement, et peuvent être considérées comme des données personnelles au sens de la réglementation applicable en matière de protection des données personnelles.

De façon générale, les Données personnelles communiquées sont destinées au personnel habilité de l'Organisateur, qui est responsable du traitement de ces Données et à ses éventuels soustraitants.

L'Organisateur collecte ces Données, pour des finalités déterminées, conformément aux dispositions légales applicables et avec votre consentement, et notamment aux fins de :

- Permettre la création, la gestion et les accès à votre compte ;
- Fournir les informations et les Services demandés et notamment vous permettre de vous inscrire aux Evènements proposés sur time to, et permettre la vente de produits et de services sur time to;
- Permettre le traitement, le suivi et la gestion de vos inscriptions aux Evènements ;
- Proposer des Services personnalisés au regard des informations renseignées sur votre profil et notamment des conseils et des programmes d'entraînements ;
- Faciliter le recouvrement et lutter contre la fraude ;
- Permettre la gestion, la modification et l'amélioration des produits et services de l'Organisateur;

- Envoyer des e-mails ou publier des messages afin de vous fournir tout information utile telle que la confirmation de votre commande, les mises à jour, des lettres d'informations concernant les activités de l'Organisateur.
- Envoyer des e-mails ou SMS afin de vous fournir des informations, annonces et mises à jour relatives à l'Evènement auquel vous êtes inscrit ;
- Collecter des informations notamment par le biais de sondages, d'enquêtes ou de questionnaires que l'Organisateur vous communique.
- S'assurer du respect des dispositions légales et règlementaires applicables, notamment en matière de non-indication médicale à la participation du participant à l'Evènement ;
- Envoyer des e-mails ou SMS afin de vous informer d'autres évènements qui pourraient vous intéresser au regard des informations renseignées sur votre profil;
- Permettre la gestion marketing et la promotion des services de l'Organisateur;
- Envoyer des e-mails ou SMS, afin de communiquer des offres promotionnelles, publicités ou autres communications commerciales provenant de partenaires de notre Evènement.
- Permettre aux participants de communiquer entre eux ;
- Organiser des loteries et jeux-concours et vous permettre de vous inscrire et de participer à ceux-ci,
- Vous informer de vos résultats, vous communiquer vos diplômes ;
- Permettre toute autre finalité précisée lors de la collecte des Données.

## Partage des Données

L'Organisateur est susceptible de partager des Données à votre sujet avec des tiers.

L'Organisateur peut divulguer des Données à ses filiales et à ses affiliés, dans ce cas leur utilisation est soumise aux présentes conditions.

Si vous avez commandé par l'intermédiaire de l'Organisateur des produits ou services à nos partenaires, l'Organisateur peut partager vos Données avec les partenaires concernés afin de satisfaire votre demande. Ces tiers pourront vous adresser des communications, de la correspondance, des courriels.

Si vous avez consenti lors de la commande d'un produit ou service relatif à l'Evènement à recevoir des communications des Partenaires de l'Evènement, ces derniers sont susceptibles de vous adresser des communications, de la correspondance, des courriels.

Enfin, l'Organisateur peut partager les Données que vous nous soumettez à ses fournisseurs, prestataires de services, sous-traitants ou agents chargés de certaines tâches pour le compte de l'Organisateur. Par exemple, ces fournisseurs peuvent être le chronométreur, le fabriquant des dossards, la société en charge de l'assistance médicale. Ces partenaires ont accepté de préserver la confidentialité, la sécurité et l'intégrité des Données.

Les Données sont hébergées en dehors de l'Union Européenne, aux Etats-Unis.

Vous êtes susceptibles de recevoir par appel téléphonique et/ou courrier postal ou par e-mail ou SMS des offres promotionnelles des partenaires commerciaux de l'Organisateur, à qui les Données pourront être transmises et cédées à des fins de prospection commerciale, sous réserve que vous ayez coché la case prévue à cet effet lors de votre commande sur *time to*. En tout état de cause, vous pouvez à tout moment vous y opposer dans votre espace « Mon Compte » ou selon les conditions prévues ci-après.

En application de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée, vous disposez des droits d'interrogation, d'accès, de rectification et d'opposition pour des motifs légitimes relativement à l'ensemble des Données vous concernant ainsi qu'un droit d'opposition à la prospection commerciale de l'Organisateur et/ou de ses partenaires commerciaux. Vous disposez également du droit de formuler des directives spécifiques ou

générales concernant la conservation, l'effacement et la communication de ses Données postmortem.

Vous pouvez exercer l'ensemble de ces droits par e-mail à l'adresse <u>dpo@amaury.com</u> ou courrier postal accompagné d'une copie d'un titre d'identité signé, adressé à :

Amaury Sport Organisation (A.S.O) DPO – L'Etape du Tour de France 40-42 Quai du Point du Jour 92100 Boulogne-Billancourt FRANCE

Vos demandes seront prises en compte dans les meilleurs délais. Une preuve de votre identité pourra vous être demandée.

Communications commerciales – droit d'opposition

Si vous êtes concerné par la prospection téléphonique, vous pouvez également vous opposer à l'utilisation de votre numéro de téléphone en vous inscrivant gratuitement sur le site <a href="https://www.bloctel.fr">www.bloctel.fr</a>.

Si vous êtes concerné par la prospection par e-mail, vous pouvez également modifier ou vous désabonner des newsletters en vous rendant directement dans votre espace « Mon Compte » sur le site <a href="https://www.timeto.com/">https://www.timeto.com/</a> en cliquant sur le lien « Mes newsletters ».

Si vous êtes concerné par la prospection par SMS, vous pouvez également vous désabonner (i) en envoyant la mention « STOP SMS » au 36007 ou (ii) en vous rendant directement sur votre espace « Mon Compte » en cliquant sur le lien « Mes newsletters ».

#### COORDONNEES DE L'ORGANISATEUR – MENTIONS LEGALES

L'Organisateur et éditeur du site <a href="https://www.letapedutour.com/fr">https://www.letapedutour.com/fr</a> est la société Amaury Sport Organisation (A.S.O.), Société Anonyme au capital de 61 200 240 € inscrite au RCS de Nanterre sous le numéro 383 160 348, dont le siège social est à Boulogne-Billancourt (92100) France, 40-42 Quai du Point du Jour, représentée par son Directeur Général, Monsieur Yann le Moënner.

Directeur de la publication : Yann le Moënner

Tél: +33 (0)1 41 33 14 00

Le site <a href="https://www.letapedutour.com/fr">https://www.letapedutour.com/fr</a> est hébergé par Worldline, dont le siège social est situé à Bezons (95870), River Ouest, 80 Quai Voltaire.]

Tél: +33 (0)1 34 34 95 95

<u>Durée de conservation des Données</u>: Les Données sont conservées pendant une durée de trois ans à compter de la fin de l'Epreuve. A l'issue de cette durée de conservation, A.S.O. procèdera à leur archivage temporaire pendant la durée la plus longue de prescription légale applicable pour ce type de prestation. Leur accès sera alors strictement limité à un usage dans un cadre légal ou judiciaire.

# 2.11. LITIGE, MEDIATION ET DROIT APPLICABLE

Toute réclamation née à l'occasion de l'Evènement devra être faite par écrit, en français ou en anglais, en rappelant le nom, prénom du participant et son numéro de dossard, adressée au siège de l'Organisateur par courrier électronique à l'adresse suivante : <a href="mailto:letapedutour@aso.fr">letapedutour@aso.fr</a> ou par courrier à l'adresse suivante :

Amaury Sport Organisation (A.S.O) L'Etape du Tour de France 40-42 Quai du Point du Jour 92100 Boulogne-Billancourt, FRANCE

Vous pouvez aussi saisir le médiateur de la consommation. Le médiateur de la consommation choisi par l'Organisateur est le Centre de Méditation et d'Arbitrage de Paris (CMAP – Service Médiation de la consommation, 39 avenue Franklin D. Roosevelt - 75008 Paris). Vous pouvez également saisir le médiateur de la consommation public sectoriel compétent lorsqu'il en existera un.

Pour saisir un médiateur de la consommation, le participant devra au préalable s'adresser à l'Organisateur en adressant une lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse mentionnée ci-dessus.

A défaut de réponse dans un délai de deux (2) mois ou en cas de réponse insatisfaisante de l'Organisateur, vous pourrez, avant de saisir une juridiction compétente et dans un délai d'un (1) an suivant la date d'envoi de la première notification à l'Organisateur, recourir gratuitement au service de médiation pour les litiges de consommation liés à l'Evènement en contactant le CMAP aux coordonnées indiquées ci-dessus ou sur son site Internet (http://www.cmap.fr/offre/unconsommateur/) ou en saisissant le médiateur de la consommation public compétent.

Les présentes Conditions Générales de Vente d'A.S.O. ont été rédigées en langue française qui sera considérée comme langue officielle. Elles sont soumises à la loi française. Toute difficulté relative à l'Evènement qui n'aurait pas pu faire l'objet d'un accord amiable entre l'Organisateur et le participant relève de la compétence exclusive des tribunaux civils compétents.

#### III. CONDITIONS GENERALES DE VENTE DE V.S.O.

Si vous avez commandé, à titre payant ou gratuit, une Service de Voyage le cas échéant inclus dans un Forfait Touristique auprès de V.S.O. via *time to* (son site web, son site mobile ou son application), au sens de l'article 3.1. ci-dessous, la souscription de ces Services de Voyage ou de ce Forfait Touristique est soumise aux présentes Conditions Générales de Vente de V.S.O. (III.), qui constituent le contrat de vente qui vous lie à V.S.O.

Il est précisé que V.S.O. n'agit que comme intermédiaire à la vente des Services de Voyage compris dans les packages, mais n'en est pas l'organisateur et/ou le producteur.

Les présentes Conditions Générales de Vente de V.S.O. ne sont pas applicables aux biens et services que vous avez pu acquérir directement, de quelque façon que ce soit, auprès d'un tiers, que ce tiers soit mandaté – licencié, ou non par V.S.O.. Les services concernés par les présentes Conditions Générales de Vente de V.S.O. sont uniquement les Services de Voyage le cas échéant inclus dans un Forfait Touristique, au sens de l'article 3.1. ci-dessous, commandés via time to.

## 3.1. Définitions

Constitue un **Forfait Touristique** la combinaison d'au moins deux types différents de Services de Voyage aux fins du même voyage ou séjour de vacances, dépassant vingt-quatre heures ou incluant une nuitée.

Constituent un **Service de Voyage** le transport de passagers (1), l'hébergement (2), la location de voitures particulières (3) et tout autre service touristique qui ne fait pas partie intégrante d'un Service de Voyage au sens des 1, 2 ou 3, notamment la participation à un évènement sportif par l'achat d'un dossard (4).

Les combinaisons de Services de Voyage dans lesquelles un seul des types de Services de Voyage mentionnés au (1), au (2), ou au (3) (de la définition de Service de Voyage) est combiné à un ou plusieurs des services touristiques mentionnés au (4) de cette même définition ne constituent pas un Forfait Touristique si ces derniers services ne représentent pas une part significative de la valeur de la combinaison c'est-à-dire correspond à au moins 25% du prix, ne sont pas annoncés comme étant une caractéristique essentielle de la combinaison ou ne constituent pas d'une manière ou d'une autre une telle caractéristique

A titre d'exemple, même si vous avez acquis les produits/services dans le cadre d'un package comportant certains Services de Voyage, les produits/services suivants ne seront pas qualifiés de Service de Voyage et/ou n'entreront pas dans le cadre d'un Forfait Touristique: Bidon, pack photo, pack vidéo, produits dérivés, Seule prestation de transport le jour de l'Evènement etc.

Les Conditions Générales de Vente d'A.S.O. sont donc applicables à ce type de produits/services.

## Formulaire d'information standard pour les contrats de voyage

## avec Voyages Sport Organisation (V.S.O.)

NB : Ce formulaire standard d'information imposé par la Directive (UE) 2015/2302 constitue le socle de l'information précontractuelle d'information du participant.

Une fois accepté par le participant, il devient partie intégrante des présentes Conditions Générales de Vente de V.S.O..

La combinaison de Services de Voyage qui vous est proposée est un forfait au sens de la directive (UE) 2015/2302.

Vous bénéficierez donc de tous les droits octroyés par l'Union européenne applicables aux forfaits. V.S.O. sera entièrement responsable de la bonne exécution du forfait dans son ensemble.

En outre, comme l'exige la loi, V.S.O. dispose d'une protection afin de rembourser vos paiements et, si le transport est compris dans le forfait, d'assurer votre rapatriement au cas où elle deviendrait insolvable.

Droits essentiels au titre de la directive (UE) 2015/2302

- Les voyageurs recevront toutes les informations essentielles sur le forfait avant de conclure le contrat de Forfait Touristique.
- Il y a toujours au moins un professionnel qui est responsable de la bonne exécution de tous les Services de Voyage compris dans le contrat.
- Les voyageurs reçoivent un les coordonnées d'un point de contact leur permettant de joindre l'organisateur ou l'agent de voyages.
- Les voyageurs peuvent céder leur forfait à une autre personne, moyennant un préavis raisonnable et éventuellement sous réserve de payer des frais supplémentaires.
- Le prix du forfait ne peut être augmenté que si des coûts spécifiques augmentent (par exemple, les prix des carburants) et si cette possibilité est explicitement prévue dans le contrat, et ne peut en tout cas pas être modifié moins de vingt jours avant le début du forfait. Si la majoration de prix dépasse 8 % du prix du forfait, le voyageur peut résilier le contrat. Si l'organisateur se réserve le droit d'augmenter le prix, le voyageur a droit à une réduction de prix en cas de diminution des coûts correspondants.
- Les voyageurs peuvent résilier le contrat sans payer de frais de résiliation et être intégralement remboursés des paiements effectués si l'un des éléments essentiels du forfait, autre que le prix, subit une modification importante. Si, avant le début du forfait, le professionnel responsable du forfait annule celui-ci, les voyageurs ont le droit d'obtenir le remboursement et un dédommagement, s'il y a lieu.
- Les voyageurs peuvent résilier le contrat sans payer de frais de résiliation avant le début du forfait en cas de circonstances exceptionnelles, par exemple s'il existe des problèmes graves pour la sécurité au lieu de destination qui sont susceptibles d'affecter le forfait.
- En outre, les voyageurs peuvent, à tout moment avant le début du forfait, résilier le contrat moyennant le paiement de frais de résiliation appropriés et justifiables.

- Si, après le début du forfait, des éléments importants de celui-ci ne peuvent pas être fournis comme prévu, d'autres prestations appropriées devront être proposées aux voyageurs, sans supplément de prix. Les voyageurs peuvent résilier le contrat sans payer de frais de résiliation lorsque les services ne sont pas exécutés conformément au contrat, que cela perturbe considérablement l'exécution du forfait et que l'organisateur ne remédie pas au problème.
- Les voyageurs ont aussi droit à une réduction de prix et/ou à un dédommagement en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution des Services de Voyage.
- L'organisateur doit apporter une aide si le voyageur est en difficulté.
- Si l'organisateur ou, dans certains États membres, le détaillant devient insolvable, les montants versés seront remboursés. Si l'organisateur ou, le cas échéant, le détaillant devient insolvable après le début du forfait et si le transport est compris dans le forfait, le rapatriement des voyageurs est garanti. V.S.O. a souscrit une protection contre l'insolvabilité auprès de la société APST 15 AVENUE CARNOT, 75017 PARIS, France si des services leur sont refusés en raison de l'insolvabilité de V.S.O.

# 3.2. VOTRE RÉSERVATION DE FORFAIT TOURISTIQUE V.S.O

Tous les Forfaits Touristiques présentés sont soumis à une disponibilité limitée.

En présentant un Forfait Touristique, V.S.O. ne garantit pas qu'il sera toujours disponible.

Votre offre irrévocable d'acheter le Forfait Touristique de V.S.O. est dénommée une « réservation ».

Si le service est disponible, l'acceptation de votre Offre par V.S.O. se matérialise par votre réception de la confirmation de réservation.

Si des incohérences sont présentes dans les documents de confirmation que vous recevez après avoir fait votre réservation, veuillez en informer V.S.O. immédiatement.

V.S.O. recommande vivement de souscrire une assurance pour tous les Forfaits Touristiques, en particulier car peuvent survenir des situations où ni V.S.O. ni le fournisseur de services concerné (hôteliers) ne seraient responsables.

## 3.3. PRIX ET RÉSERVATION DES FORFAITS TOURISTIQUES

#### 3.3.1. Prix du voyage

Les Services de Voyage sont valables tant qu'ils sont visibles sur le site www.timeto.com V.S.O. vous fournit un prix à jour des Services de Voyage de votre choix lors de votre réservation sur time to. Les taxes locales ne sont pas incluses dans le prix du voyage.

Le prix des Services de Voyage est indiqué en euros, toutes taxes comprises, aux taux en vigueur au jour de la commande. Les prix ne tiennent pas compte des frais de livraison, des frais d'emballage cadeau, d'éventuelles offres promotionnelles et réductions personnelles (« code promo »), indiqués avant la validation finale de la commande.

Les prix tiennent compte de la T.V.A. française applicable au jour de la commande et tout changement du taux légal de T.V.A sera automatiquement répercuté sur le prix des produits présentés sur time to. Toutefois les prix ne pourront être modifiés une fois la commande de l'utilisateur passée.

Les commandes à destination des pays en dehors de l'Union Européenne, ne sont pas soumises à la T.V.A française. Les prix indiqués sur time to pour ces commandes sont donc hors taxes. Toutefois, des droits de douane ou autres taxes locales ou droits d'importation ou taxes d'Etat sont susceptibles d'être exigibles. Ces droits et sommes ne sont pas du ressort de l'Organisateur et sont à votre charge. Ils relèvent de votre entière responsabilité, tant en termes de déclarations que de paiements aux autorités et/ou organismes compétents du pays de livraison. L'Organisateur vous recommande de contacter le service des douanes pour plus d'informations.

# 3.3.2. Modalités de passation des commandes

La commande de Service de Voyage d'hébergement n'est possible qu'à la condition d'acheter un dossard permettant de participer à l'Evènement.

Il est possible de passer commande exclusivement auprès de time to :

- en ligne sur le site www.timeto.com
- en ligne via l'application time to.

Aucune commande adressée par e-mail ou par courrier postal ne pourra être prise en compte par V.S.O..

Lors de la passation de votre commande sur *time to*, vous devez créer un compte *time to* et de ce fait, vous devez accepter les Conditions d'Utilisation et la Politique de Confidentialité de *time to*.

Vous devez confirmer votre commande après avoir sélectionné le Forfait Touristique ajouté à votre panier. Vous devez contrôler avant toute confirmation de commande le contenu de votre panier (identifications et quantité du Forfait Touristique) avant de les valider, d'accepter les présentes Conditions Générales de Vente de V.S.O., les Conditions Générales de Vente de l'Organisateur et le Règlement.

V.S.O. accusera réception de votre commande en vous adressant un e-mail de confirmation de commande comprenant le récapitulatif de votre commande et votre reçu de paiement, associée à la confirmation de commande produits/services vendus par A.S.O., couplé à un protocole de sécurité SSL.

## 3.3.3. Paiements par carte bancaire

V.S.O. se réserve le droit de vous facturer les coûts administratifs supplémentaires que V.S.O., ou le fournisseur de Service de Voyage, peut supporter si vous payez par carte bancaire.

V.S.O. vous informera des coûts applicables. Si des frais de refacturation sont encourus lorsque le paiement est effectué par carte bancaire et vous en êtes responsables, V.S.O. se réserve le droit de vous répercuter ces coûts.

V.S.O. se réserve également le droit de réaliser des vérifications de sécurité occasionnelles pour empêcher les utilisations abusives de votre compte et les fraudes à la carte bancaire. Par conséquent, il pourra vous être demandé d'envoyer un justificatif de domicile et une copie de votre carte bancaire ou de votre relevé bancaire à V.S.O. par fax ou par e-mail avant que les billets puissent être émis. Si vous ne répondez pas à cette demande à temps, V.S.O. se réserve le droit d'annuler les produits ou services touristiques que vous avez réservés et de vous répercuter les coûts occasionnés.

Si vous payez avec la carte bancaire d'une autre personne, vous devez obtenir le consentement écrit du titulaire de la carte et le transmettre.

## 3.4. RÉSOLUTION DU CONTRAT PAR LE PASSAGER

Si vous souhaitez résoudre le contrat portant sur le Forfait Touristique, vous pouvez le faire à tout moment avant le début du voyage.

Cependant, il n'est pas possible de résoudre partiellement le Forfait Touristique, c'est-à-dire portant seulement sur certains Service de Voyage spécifique compris dans le Forfait Touristique.

En informant V.S.O. de votre volonté de résoudre le contrat portant sur le Forfait Touristique, vous devez indiquer votre numéro de réservation. La date et l'heure de l'annulation sont déterminées en fonction du moment auquel V.S.O. reçoit la notification de la rétractation par courrier recommandée avec accusé de réception uniquement.

3.4.1. Si vous décidez de résoudre le contrat, V.S.O. vous demandera de payer des frais de résolution appropriés et justifiables.

La méthode de calcul du montant des frais de résolution, retenue par V.S.O., est celle des frais réels c'est-à-dire le prix payé par le participant, auquel est soustrait les éventuelles économies de coûts et les éventuels revenus réalisés du fait d'une remise à disposition des services de voyage. Si le participant en formule la demande, V.S.O. justifiera le montant retenu des frais de résolution.

3.4.2. Vous avez le droit de résoudre le contrat avant le début de l'exécution des Services de Voyage sans payer de frais de résolution si des circonstances exceptionnelles et inévitables, survenant au lieu de destination ou à proximité immédiate de celui-ci, ont des conséquences importantes sur l'exécution du contrat ou sur le transport des passagers vers le lieu de destination. Dans ce cas, vous avez le droit au remboursement intégral des paiements effectués, sans possibilité de dédommagement supplémentaire.

NOUS VOUS CONSEILLONS VIVEMENT DE SOUSCRIRE UNE POLICE D'ASSURANCE POUR VOUS COUVRIR SI DES CIRCONSTANCES VOUS OBLIGENT À MODIFIER OU À ANNULER VOTRE VOYAGE.

# 3.5. MODIFICATIONS/CHANGEMENTS DES RÉSERVATIONS

## 3.5.1. Par V.S.O. et/ou les fournisseurs de Services de Voyage

V.S.O. et/ou les fournisseurs des Services de Voyage ont le droit de réaliser des modifications des Services de Voyages inclus dans le Forfait Touristique par rapport à ce qui a été convenu avant le début du voyage, si ces modifications deviennent nécessaires après que le contrat a été conclu, à condition que ces changements soient effectués de bonne foi et n'aient pas un effet négatif sur le voyage dans son ensemble. Vous serez informé de ces changements dès que V.S.O. en aura eu connaissance.

En cas de modification importante de l'un des aspects essentiels d'un Service de Voyage, vous avez le droit d'accepter la modification, de vous rétracter gratuitement du Forfait Touristique ou accepter une autre proposition de voyage de V.S.O., si V.S.O. en formule une autre, dans un délai raisonnable spécifié par V.S.O. lorsque vous avez été informé de la modification.

Si vous ne répondez pas à V.S.O. ou ne répondez pas dans le délai spécifié, il sera considéré que vous avez accepté la modification.

Si vous n'acceptez pas l'autre service de Voyage proposé par V.S.O. et vous souhaitez vous rétracter, V.S.O. et/ou le Fournisseur de Voyage devra rembourser tous les paiements effectués par vous ou en votre nom dans les meilleurs délais et au plus tard quatorze jours après la résolution du contrat, sans préjudice d'un dédommagement en application de l'article L. 211-17 du Code du tourisme.

#### 3.5.2. Par le participant

Vous n'avez pas le droit de modifier la date du voyage, la destination, le lieu de départ, l'hébergement ou le mode de transport une fois que le contrat a été conclu.

Si toutefois une réservation est modifiée à votre demande, vous devrez supporter les coûts

supplémentaires. Ces coûts supplémentaires peuvent varier en fonction des circonstances dans chaque cas individuel et dépendent du type de modification que vous souhaitez apporter à la réservation.

#### 3.6. ANNULATION

## 3.6.1. Par V.S.O. et/ou les fournisseurs de Services de Voyage

La responsabilité de l'Organisateur ne pourra être engagée dans le cas où l'inexécution de ses obligations serait imputable soit au fait imprévisible et insurmontable d'un tiers au contrat soit à un cas de force majeure telle que définie par l'article 1218 du Code civil et par la jurisprudence française. Par le Participant .

#### 3.6.2. Par le participant

Si vous choisissez de ne pas utiliser les services que V.S.O. était disposé et capable de fournir pour des raisons dont vous êtes responsable, vous n'avez pas le droit de réclamer un remboursement partiel du prix du voyage.

#### 3.7. CESSION DE CONTRAT

Si vous souhaitez céder le contrat portant sur le Forfait Touristique, vous devez impérativement informer V.S.O. par lettre recommandée avec accusé de réception au plus tard 7 jours avant le début de l'exécution des Services de Voyage, en indiquant précisément le(s) nom(s) et adresse du/des cessionnaire(s) participant(s) au voyage et en justifiant que ceux-ci remplissent les mêmes conditions que vous pour effectuer le voyage.

Il sera dû par le cédant le montant exact des frais supportés par V.S.O. dont les justificatifs correspondants pourront être présentés sur demande expresse, ainsi que des frais de traitement, dans un délai de cinq (5) jours à compter de la notification par V.S.O. de la cession du contrat.

Vous et le cessionnaire seront solidairement responsables du paiement d'un éventuel solde du prix ainsi que des frais supplémentaires occasionnés par cette cession. Les assurances éventuellement souscrites ne sont en aucun cas remboursables ou transférables.

## 3.8. VOS OBLIGATIONS DE COLLABORER

# Obligations à assumer

En utilisant des Services de Voyage ou Forfait Touristique, vous ne devez pas vous comporter d'une façon qui a un effet négatif sur d'autres personnes, met des personnes en danger ou leur cause un préjudice.

Si vous ne vous conformez pas à la précédente obligation, vous pourrez voir votre contrat avec les prestataires des Services de Voyage ou V.S.O. résilié immédiatement, sans compensation, et être empêché d'utiliser le Service de Voyage correspondant, avec effet immédiat.

#### Documents de voyage

Vous devez informer V.S.O. si vous ne recevez pas les documents de voyage nécessaires (tels que la carte d'embarquement ou le bon d'hôtel) dans leur intégralité ou à temps.

## Avis de défauts/demande d'aide

Si des défauts sont présents dans la fourniture des Services de Voyages ou Forfait Touristique, cous avez l'obligation de signaler immédiatement le défaut au point de contact spécifié.

Si V.S.O. n'a pas pu fournir d'aide en raison d'une volonté délibérée de ne pas informer V.S.O. du défaut, vous n'êtes pas fondé à formuler une réclamation.

## 3.9. OBLIGATIONS EN MATIÈRE DE PASSEPORT, VISA ET SANTÉ

V.S.O. informera les passagers des exigences générales en matière de passeport, de visa et de santé.

Il est de votre responsabilité d'obtenir et de vous munir des documents de voyage requis par les autorités concernées. Si vous ne vous conformez pas à cette réglementation, vous en subirez les conséquences, notamment en payant des frais d'annulation. Cela n'est pas le cas si vous n'avez pas été informé, si vous n'avez pas été suffisamment informé ou si vous avez été incorrectement informé par V.S.O.

#### 3.10. INFORMATION

Si vous avez des questions concernant votre réservation concernant les Services de Voyage, veuillez contacter V.S.O. à l'adresse d'email <u>letapedutour@aso.fr</u>

#### 3.11. LITIGE, MEDIATION ET DROIT APPLICABLE

Toute réclamation née à l'occasion de l'Evènement devra être faite par écrit, en français ou en anglais, en rappelant le nom, prénom du participant et son numéro de dossard, adressée au siège de V.S.O. par courrier électronique à l'adresse suivante : letapedutour@aso.fr ou par courrier à l'adresse suivante :

Voyages Sport Organisation (V.S.O) L'Etape du Tour de France 40-42 Quai du Point du Jour 92100 Boulogne-Billancourt, FRANCE

Vous pouvez aussi saisir le médiateur de la consommation. Le médiateur de la consommation choisi par V.S.O. est le Centre de Méditation et d'Arbitrage de Paris (CMAP – Service Médiation de la consommation, 39 avenue Franklin D. Roosevelt - 75008 Paris). Vous pouvez également saisir le médiateur de la consommation public sectoriel compétent lorsqu'il en existera un.

Pour saisir un médiateur de la consommation, le participant devra au préalable s'adresser à V.S.O. en adressant une lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse mentionnée ci-dessus.

A défaut de réponse dans un délai de deux (2) mois ou en cas de réponse insatisfaisante de V.S.O., vous pourrez, avant de saisir une juridiction compétente et dans un délai d'un (1) an suivant la date d'envoi de la première notification à V.S.O., recourir gratuitement au service de médiation pour les litiges de consommation liés à l'Evènement en contactant le CMAP aux coordonnées indiquées cidessus ou sur son site Internet (http://www.cmap.fr/offre/un-consommateur/) ou en saisissant le médiateur de la consommation public compétent.

Les présentes Conditions Générales de Vente de V.S.O. ont été rédigées en langue française qui sera considérée comme langue officielle. Elles sont soumises à la loi française. Toute difficulté relative à l'Evènement qui n'aurait pas pu faire l'objet d'un accord amiable entre V.S.O. et le participant relève de la compétence exclusive des tribunaux civils compétents.

#### 3.12. DONNES PERSONNELLES

En commandant une Service de Voyage ou un Forfait Touristique auprès de V.S.O., vous êtes amené à fournir un certain nombre de données et d'informations notamment lors de votre inscription à l'Evènement afin de compléter les données que vous avez communiqué à *time to*. Certaines de ces données permettent de vous identifier, directement ou indirectement, et peuvent être considérées comme des données personnelles au sens de la réglementation applicable en matière de protection des données personnelles.

De façon générale, les Données personnelles communiquées sont destinées au personnel habilité de V.S.O., qui est responsable du traitement de ces Données et à ses éventuels sous-traitants.

V.S.O. collecte ces Données, pour des finalités déterminées, conformément aux dispositions légales applicables et avec votre consentement, et notamment aux fins de :

Assurer l'exécution des Services de Voyage et du Forfait Touristique commandés ;

Permettre le traitement, le suivi et la gestion de votre commande de Services de Voyage et du Forfait Touristique;

Faciliter le recouvrement et lutter contre la fraude ;

Envoyer des e-mails ou publier des messages afin de vous fournir tout information utile telle que la confirmation de votre commande et ses mises à jour ;

Envoyer des e-mails ou SMS, afin de communiquer des offres promotionnelles, publicités ou autres communications commerciales provenant de partenaires de notre Evènement.

Envoyer des e-mails ou SMS afin de vous fournir des informations, annonces et mises à jour relatives à la Service de Voyage et du Forfait Touristique que vous avez commandée ;

Permettre toute autre finalité précisée lors de la collecte des Données.

#### Partage des Données

V.S.O. est susceptible de partager des Données à votre sujet avec des tiers.

V.S.O. peut partager les Données que vous nous soumettez à ses fournisseurs, prestataires de services, sous-traitants ou agents chargés de certaines tâches pour le compte de V.S.O.. Par exemple, ces prestataires peuvent être l'hôtelier, le prestataire de transport, le prestataire réalisant la visite touristique. Ces partenaires ont accepté de préserver la confidentialité, la sécurité et l'intégrité des Données.

Les Données sont hébergées en dehors de l'Union Européenne, aux Etats-Unis.

En application de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiées, vous disposez des droits d'interrogation, d'accès, de rectification et d'opposition pour des motifs légitimes relativement à l'ensemble des Données vous concernant ainsi qu'un droit d'opposition à la prospection commerciale de V.S.O. et/ou de ses partenaires commerciaux. Vous disposez également du droit de formuler des directives spécifiques ou générales concernant la conservation, l'effacement et la communication de ses Données post-mortem.

Vous pouvez exercer l'ensemble de ces droits par e-mail à l'adresse dpo@amaury.com ou courrier postal accompagné d'une copie d'un titre d'identité signé, adressé à :

Voyages Sport Organisation (V.S.O) Etape du Tour de France 40-42 Quai du Point du Jour 92100 Boulogne-Billancourt FRANCE

Vos demandes seront prises en compte dans les meilleurs délais. Une preuve de votre identité pourra vous être demandée.

Communications commerciales – droit d'opposition

Si vous êtes concerné par la prospection téléphonique, vous pouvez également vous opposer à l'utilisation de votre numéro de téléphone en vous inscrivant gratuitement sur le site www.bloctel.fr.

Si vous êtes concerné par la prospection par e-mail, vous pouvez également modifier ou vous désabonner des newsletters en vous rendant directement dans votre espace « Mon Compte » sur le site <a href="https://www.timeto.com/">https://www.timeto.com/</a> en cliquant sur le lien « Mes newsletters ».

Si vous êtes concerné par la prospection par SMS, vous pouvez également vous désabonner (i) en envoyant la mention « STOP SMS » au 36007 ou (ii) en vous rendant directement sur votre espace « Mon Compte » en cliquant sur le lien « Mes newsletters ».

# **COORDONNEES DE V.S.O. – MENTIONS LEGALES**

Voyages Sport Organisation (V.S.O.), Groupement d'Intérêt inscrite au RCS de Nanterre sous le numéro 409 758 448, dont le siège social est à Boulogne-Billancourt (92100) France, 40-42 Quai du Point du Jour, représentée par Monsieur Yann le Moënner.

<u>Durée de conservation des Données</u>: Les Données sont conservées pendant une durée de trois ans à compter de la fin de l'Epreuve. A l'issue de cette durée de conservation, A.S.O. procèdera à leur archivage temporaire pendant la durée la plus longue de prescription légale applicable pour ce type de prestation. Leur accès sera alors strictement limité à un usage dans un cadre légal ou judiciaire.